

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3374

présenté par

M. Girardin, rapporteur, Mme Le Peih, rapporteure M. Lavergne, rapporteur et M. Lecamp,
rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« personnalisés et coordonnés »

les mots :

« qui soient à la fois personnalisés et coordonnés à l'attention de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.